

Le 2 mai 2016

À tous les locataires/câblodistributeurs qui ont un contrat de location avec Hydro-Québec

Objet : Possibilité pour le locataire de faire une demande de dérogation ou priorisation pour les DUSS demandant des travaux

Hydro-Québec prendra les mesures requises pour ne pas accumuler de retards pour les travaux qu'elle doit exécuter sur une base annuelle pour les DUSS avec demandes de travaux préparatoires.

Hydro-Québec a mis en place des actions pour faire les travaux préparatoires requis ou, à défaut, remettre les permis d'installation requis pour respecter les délais établis. Par conséquent, les locataires ont dorénavant la possibilité de demander une dérogation ou une priorisation pour les DUSS qui comportent des enjeux dans les options suivantes : DUSS A5, C1, C4 – Ingénierie par le locataire ou par HQ et pour les DUSS qui ne concernent que les poteaux modèles locataires 1, 1A, 2 et 5. À cela s'ajoute l'option A3 – Montée latérale sans travaux avec anomalie de maintenance,

Veillez noter que les dérogations ne seront plus nécessaires pour certains avis de maintenance et pour lesquels le permis peut être accordé (voir Critères DUSS).

Vous trouverez ci-joint plus de détails sur la façon de faire les demandes de dérogation via la DUSS informatisée.

Vous pouvez adresser vos questions à Madame Marie-Hélène Brochu, Chef – Usage en commun, à brochu.marie-helene@hydro.qc.ca.

Meilleures salutations,

1. Demandes de dérogation ou de priorisation pour les DUSS de catégorie A5, C1 et C4 – Ingénierie par le locataire ou par HQ et A3 – Montée latérale (sans travaux avec anomalie de maintenance) pour les poteaux des modèles locataires 1, 1A, 2 et 5.

Une dérogation ou priorisation pourra être demandée par le locataire pour les DUSS des catégories A5, C1 (avec ou sans anomalie de maintenance), C4 – Ingénierie par le locataire ou Ingénierie par HQ et A3 – Montée latérale sans travaux et avec anomalie de maintenance (dont les travaux doivent être effectués avant d'accorder le permis).

Les conditions à respecter sont les suivantes:

- Sur demande du locataire pour les dossiers avec enjeux pour son organisation
- Hydro-Québec a 30 jours pour apposer le statut Accuser réception
- Le locataire doit fournir une analyse de risque signée par un ingénieur.
 - o **Analyse de risque défavorable** : Dès la soumission de la DUSS, le locataire peut faire une **demande de priorisation**. Dans l'analyse de risque, le locataire devra identifier les travaux qui doivent être effectués pour garantir la sécurité des structures, du public et des travailleurs, pour chacune des structures concernées. Hydro-Québec priorisera les travaux pour corriger la situation.
 - o **Analyse de risque favorable** : Suite au statut Accusé réception dans le journal de la part d'Hydro-Québec le locataire peut faire une **demande de dérogation**. La demande devra être accompagnée d'une analyse de risque signée par un ingénieur indiquant que l'intégrité des structures et la sécurité du public et des travailleurs ne sont pas mise en cause pour chacun des poteaux visés par la demande de dérogation à la norme commune.
- Hydro-Québec traitera la demande dans les 10 jours ouvrables suivants.

Une seule analyse de risque peut comporter plusieurs DUSS qui doivent être clairement identifiées. Le document doit être inséré dans chaque DUSS concernée.

- **Si l'analyse de risque est défavorable** pour une ou plusieurs structures dans la DUSS, le locataire pourra faire une demande de priorisation. Les travaux à effectuer par HQ, par les tiers et par les Telcos doivent être clairement indiqués sur les plans (voir Critères DUSS, page 3).
- **Si l'analyse de risque est favorable** pour toute la DUSS, le locataire peut faire une demande de dérogation pour s'installer avant qu'Hydro-Québec n'ait complété ses travaux.

La conclusion de l'analyse de risque doit être fournie pour chacune des DUSS (par exemple, DUSS 00001 : Analyse de risque favorable, « L'intégrité des structures et la sécurité du public et des travailleurs ne sont pas mise en cause... » et DUSS 00002 : Analyse de risque défavorable « SVP prioriser les travaux pour la structure XXX, raison X »).

2. Précision pour la catégorie A3 – Montée latérale sans travaux préparatoires

Voir le document des Critères DUSS pour la précision des options.

- **A3 – Montée latérale sans travaux préparatoires, AVEC ANOMALIE DE MAINTENANCE (dont les travaux doivent être effectués par Hydro-Québec avant d'accorder le permis)**

Le traitement de priorisation et de dérogation est le même que pour les autres options de ce document.

- **A3 – Montée latérale sans travaux, SANS ANOMALIE ou AVEC ANOMALIE DE MAINTENANCE SANS TRAVAUX URGENTS**

Aucune analyse de risque nécessaire, ni demande de dérogation. Le permis sera accordé en même temps qu'Hydro-Québec apposera le statut Accusé réception.

3. Demandes de dérogation ou priorisation – Actions à prendre par le locataire

ANALYSE DE RISQUE FAVORABLE POUR TOUTES LES STRUCTURES DE LA DUSS : DEMANDE DE DÉROGATION			
OPTION	DÉLAI	DOCUMENTS À FOURNIR	MESSAGE AU JOURNAL
A5 Maintenance	Dès la soumission de la DUSS	Insérer le document intitulé Analyse de risque dans la DUSS, onglet Documents. Document signé par un ingénieur, incluant la phrase suivante : « L'intégrité des structures et la sécurité du public et des travailleurs ne sont pas mises en cause par cette dérogation à la norme commune » pour toutes les structures de la DUSS.	Objet : Demande de dérogation Remarque : « L'analyse de risque permet une demande de dérogation, vous trouverez ci-joint l'analyse de risque » Destinataire : Hydro-Québec
C1 Travaux préalables sans ingénierie			
C4 Ingénierie par le locataire ou par HQ			
A3 Montée latérale sans travaux, avec anomalie de maintenance			

**ANALYSE DE RISQUE DÉFAVORABLE
POUR UNE OU PLUSIEURS STRUCTURES DE LA DUSS :
DEMANDE DE PRIORISATION**

OPTION	DÉLAI	DOCUMENTS À FOURNIR	MESSAGE AU JOURNAL
A5 Maintenance	Dès la soumission de la DUSS	Insérer le document intitulé Analyse de risque dans la DUSS, onglet Documents. Document signé par un ingénieur, + Énumérer les structures et préciser les travaux à faire prioriser.	Objet : Demande de priorisation Remarque : « L'analyse de risque ne permet pas la demande de dérogation, svp prioriser les travaux. » Destinataire : Hydro-Québec
C1 Travaux préalables sans ingénierie			
C4 Ingénierie par le locataire ou par HQ			
A3 Montée latérale sans travaux, avec anomalie de maintenance			

4. Précisions

Convention d'écriture

Dans les remarques du Journal, le locataire doit respecter la convention d'écriture « Demande de dérogation » ou « Demande de priorisation » pour toutes les communications dans les remarques du Journal faisant référence à ce sujet.

Statut

Aucune demande de dérogation ou priorisation ne sera traitée sur des demandes qui sont en attente d'une action de la part du locataire (statuts Incomplet ou En approbation demandeur), ni pour des permis déjà accordés (statut En construction demandeur).

Délai de traitement

Dans tous les cas, Hydro-Québec a 30 jours pour apposer le statut Accuser réception. Un délai additionnel de 10 jours ouvrables s'applique pour qu'Hydro-Québec pour le traitement des demandes de Dérogation ou priorisation.

*Si la DUSS a été retournée en statut Incomplet, le délai de traitement par Usage en commun est réinitialisé.

Relances

Hydro-Québec ne répondra à aucune demande de relance dans le Journal de la DUSS après qu'une priorisation ou une dérogation ait été traitée.

Émission du permis

La dérogation est accordée sur demande. Par la suite, lorsqu'Hydro-Québec accordera le permis, le locataire devra se repositionner sur les structures pour se conformer à sa demande initiale.

Exceptions aux dérogations

Aucune dérogation ne sera accordée sur un poteau avec **bande jaune** ou **cercle rouge**.

Modèles de poteaux

Une dérogation ou une priorisation peut être demandée pour les DUSS comportant des modèles Locataires 1, 1A, 2 et 5. Le choix du modèle s'applique à la compagnie concernée par les travaux.

Document Analyse de risque

- Le document Analyse de risque peut contenir des informations pour plusieurs DUSS d'un même projet, à condition que les DUSS soient bien identifiées (il est permis que les numéros de DUSS soient ajoutés après la signature de l'ingénieur).
- Le document doit être inséré dans chacune des DUSS concernées.
- Le détail des structures pour lesquelles des travaux doivent être faits doivent être regroupés dans l'ordre séquentiel de la DUSS.

5. Proposition d'un document Analyse de risque par un ingénieur

Voir page suivante (le document est disponible en format Word).

Le document peut être différent de celui présenté, si le contenu exigé est le même.

NOM DU LOCATAIRE

<input type="checkbox"/> Analyse de risque FAVORABLE
Demande de dérogation à la norme commune
CETTE ANALYSE EST UN AVIS TECHNIQUE D'UN INGÉNIEUR. L'INTÉGRITÉ DES STRUCTURES ET LA SÉCURITÉ DU PUBLIC ET DES TRAVAILLEURS NE SONT PAS MISES EN CAUSE PAR CETTE DÉROGATION POUR L'ENSEMBLE DES STRUCTURES DE LA DUSS.
DUSS : 00001 et 00004

<input type="checkbox"/> Analyse de risque DÉFAVORABLE
Demande de priorisation des travaux
DES TRAVAUX SONT NÉCESSAIRES AVANT QUE LE LOCATAIRE PUISSE S'INSTALLER SUR UNE OU PLUSIEURS STRUCTURES DE LA DUSS.
DUSS : 00002 et 00003

# DUSS ¹	# STRUCTURE	TRAVAUX À EFFECTUER SUR LES STRUCTURES AVEC ANALYSE DE RISQUE DÉFAVORABLE
00002	P2/R218	Poteau endommagé, dangereux
00002	P2/R219	Poteau dangereux + Telco doit se baisser de 150 mm
00002	P2/R220	BT à remonter de 350 m
00003	P3/R401	Ajout d'ancre
00003	P3/R403	Poteau à remplacer

NOM DE L'INGÉNIEUR	
SIGNATURE ET DATE	

¹ Le document Analyse de risque peut contenir des informations pour plusieurs DUSS d'un même projet, à condition que les DUSS soient bien identifiées (il est permis que les numéros de DUSS soient ajoutés après la signature de l'ingénieur). / Le document doit être inséré dans chacune des DUSS concernées. / Le détail des structures pour lesquelles des travaux doivent être faits doivent être regroupés dans l'ordre séquentiel de la DUSS.